

FORMULE 12 - Premier certificat de détention

(Loi sur la santé mentale, L.R.N.-B. de 1973, chap.M-10, al.13(1)a))



Je soussigné(e), _____ de _____
(nom du psychiatre traitant) (adresse)

psychiatre traitant de _____,
(nom de la personne)

malade en placement non volontaire détenu à _____
(nom de l'établissement psychiatrique)

déclare que j'ai personnellement examiné cette personne le _____, 20 _____.

Je suis d'avis

- (a) que la personne est atteinte d'une maladie mentale grave,
- b) que le comportement récent de la personne démontre que sa maladie mentale grave risque vraisemblablement de l'amener à s'infliger, ou à l'infliger à autrui un dommage grave ou à subir une détérioration mentale ou physique importante,
- c) que la personne n'est pas justiciable d'une admission à titre de malade en placement volontaire, et
- d) que des mesures moins contraignantes seraient inappropriées.

Le présent premier certificat de détention prolonge la période de détention de la personne du _____, 20 _____ au _____, 20 _____.

Fait le _____, 20 _____.

(Signature du psychiatre traitant)

REMARQUE : Un premier certificat de détention peut prolonger la période de détention d'un mois au plus après la période de détention autorisée en vertu d'une ordonnance rendue par un tribunal en application de l'article 8.1 de la Loi.